



*Cette année en février,  
profitez de notre promotion :  
Achetez 28 jours et recevez  
un 29<sup>ème</sup> gratuitement !*



► La question à 11 centimes : faut-il rester assis à contempler son compte d'épargne ? :-))



## Spécial RGPD

Nous vous adressons ce bulletin gratuit en votre qualité de client (\*) Ligne Bleue. Si vous ne souhaitez plus le recevoir, envoyez-nous un mail à l'adresse [info@lignebleue.biz](mailto:info@lignebleue.biz) avec vos coordonnées. Nous modifierons notre base de données et vous pourrez alors télécharger ce bulletin sur notre site, en notant que nous ne serez pas prévenu des prochaines parutions. Pour en savoir plus, consultez les pages dédiées sur notre site, rubrique « Qui sommes-nous ? », sections « Notre communication externe » et « Confidentialité et vie privée ».

(\*) Par client, on entend que vous avez souscrit par l'intermédiaire de notre bureau l'un ou l'autre produit proposé par la Banque Triodos ou l'un de nos partenaires assureurs.

## Dans ce numéro...

*AFER Europe Athora - Action taxe 2 %*

Le taux de rendement du Fonds garanti pour 2019 est connu : **1,89 % net**. Découvrez aussi les autres taux du contrat et nos commentaires en page 2.

Le repreneur de Generali remet le couvert : il prend à sa charge la taxe d'assurance pour tout versement de prime supérieur ou égal à € 10 000 entre le 3 février et le 31 mars 2020 inclus. Et cela est valable tant pour les nouveaux contrat que pour les anciens. Toute l'info en page 8.



Votre impact positif sur la société grâce à la gestion individuelle de patrimoine durable

## Lignes Bleues éditions

Nous n'avons pas chômé : rééditions et nouveautés se pressent en ce début d'année dans notre rayon librairie. Ces chers petits (réédition), *Le livret bleu* (réédition), *À la vie, à la mort !* (nouauté), *Hé bien, investissez, maintenant !* (projet en cours) sont ou seront bientôt disponibles pour votre plus grande satisfaction. Présentation de notre actualité littéraire en page 3.

## Éditeur responsable

Bernard Poncé, Gérant de  
Ligne Bleue sprl  
FSMA 0.832.888.322

Avenue du Parc 8  
5004 Bouge (Namur)  
Tél. : 081 733534  
Gsm : 0494 725753

[info@lignebleue.biz](mailto:info@lignebleue.biz)  
[www.lignebleue.biz](http://www.lignebleue.biz)

Correction : M. Degembes.  
© Images : Freepik.com et  
Bernard Poncé.

## Branche 21

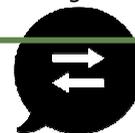
On vous propose une petite piqûre de rappel par rapport aux produits proposant ou non un rendement minimum garanti. Quelles sont les conséquences de l'une et l'autre formule ? Vous le saurez en lisant notre dossier spécial, pages 6 et 7.

## ASRD

Une assurance solde restant dû est bien souvent utile... à défaut d'être comprise ! Notre nouvel ouvrage *À la vie, à la mort !* fait le point pour vous aider à la choisir au mieux, et pas ou plus dans l'urgence. Avec une édition néerlandophone en prime ! Voir page 6.

## ENCART

Une fois n'est pas coutume, nos clients namurois trouveront une lettre d'accompagnement avec ce n°.



## AFER Europe : Un taux chasse l'autre...

Les adhérents au contrat AFER Europe avaient été très bien servis en 2018 avec 2,25 % de rendement net sur leur contrat de branche 21 (Fonds garanti). Ils risquent de déchanter en voyant les résultats 2019 : {1,85 % net} !

Hormis les performances des fonds de branche 23 (que vous pouvez consulter sur le site [www.afer.fr](http://www.afer.fr)), les autres taux (\*) liés au contrat sont pour 2020 : Taux des avances : 2,50 % ; Taux plancher : 0 % ; Taux de revalorisation sur l'année en cas de décès : 0 %.

### Commentaires



En réalité, le taux 2019 du Fonds garanti sera très certainement à nouveau parmi les plus performants du marché. Notre partenaire Patronale Life avait servi 1,75 et 1,85 % sur ses deux contrats branche 21... en 2018 ! AFER fait donc de la résistance. C'est bien.

Mais ce qui choque, c'est évidemment le fossé entre les taux 2018 et 2019 : 0,40 % de différence ! En sachant que sur 15 ans, la baisse moyenne est de 0,23 %, la question qui mérite une pensée est donc : est-ce qu'on a pas pris en 2018 un peu trop des réserves antérieures ? Et bien, suivant les informations qui nous ont été communiquées, le taux 2018 était bien un taux net, sans retrait ni ajout de réserve, comme celui de 2019 !

(\*) Pour les explications sur ces différents taux, nous vous renvoyons à notre ouvrage *Toute une affaire...*, disponible gratuitement sur demande.

N'aurait-il pas alors fallu prendre de la réserve de 2018 pour la réinjecter en 2019 et avoir ainsi une descente de taux moins brutale ? Peut-être. Mais d'un autre côté, la mise en réserve est un peu contradictoire avec la philosophie initiale d'AFER, à savoir que 100 % des bénéfices après frais de gestion reviennent aux adhérents...

En attendant, il est évident que ce taux va sans nul doute pousser encore plus dans le dos certains adhérents à envisager sérieusement un investissement en branche 23. Si nous pensons que cela peut être une bonne chose à long terme, nous disons aussi que s'il faut le faire dans l'action, sans que ce soit une obligation, il faut aussi le faire dans la réflexion. En clair, pas n'importe comment ! Nous sommes à votre service pour cela.

### Les autres taux



D'autres taux sont liés au contrat : avance, taux plancher, revalorisation décès etc. Ceux annoncés pour 2020 génèrent trois commentaires :

1) Le taux des avances pourrait être plus avantageux en 2020 qu'en 2019. Ce serait une bonne chose.

En effet, le taux réel 2019 des avances a été de 1,25 %. Si pour 2020 on prend comme postulat une baisse de la rémunération de 0,40 % sur le Fonds garanti comme en 2019, on arrivera à un taux réel des avances en 2020 de 1 %. Bien sûr ce n'est qu'un postulat et nous n'avons aucun chiffre qui permet d'ancrer cette digression dans une

quelconque réalité. Mais nous devons juste remarquer qu'en fonction de la baisse moyenne constatée depuis 2005, la plus forte baisse a été de 0,40 %. Ce qui ne s'est présenté que 2 fois : en 2019 et en 2016. Donc, purement statistiquement, les avances pourraient bien être moins chères en 2020. Cela pourra donc intéresser ceux qui envisagent un recours à cette formule de l'avance.

2) Le taux plancher est le taux minimum garanti. À 0 %, il n'y en a clairement plus. Cela ne nous étonne pas. Et c'est d'ailleurs assez peu utile puisque la politique du contrat AFER est de donner 100 % des revenus du contrat aux adhérents.

3) Le taux de revalorisation des capitaux en cas de décès au cours de l'année 2020 est calqué sur le taux plancher, ce qui est relativement logique. Sauf que cela veut dire que suite à un décès, il ne sera compté aucun intérêt entre le 1 janvier et la date du décès, ou plus précisément, la date de sortie des capitaux du contrat. Ce qui n'est pas la même chose. Dès lors, en cas de décès en fin d'année, les héritiers auront sans doute intérêt à clôturer le contrat au début de l'année suivante, pour profiter du taux plein.

Rappelons que les heureux détenteurs d'un contrat AFER Europe peuvent toujours utiliser celui-ci comme bon leur semble, notamment pour des reversements, des arbitrages (passer en tout ou partie du Fonds garanti vers la branche 23 ou inversement), des retraits, etc.

## Nos nouvelles éditions... pour vous !

Nous l'avons dit en page 1, nous n'avons pas chômé ces derniers temps au niveau de notre production littéraire.

Ceux qui connaissent et, osons l'espérer, apprécient notre style, subtil mélange d'informations rigoureuses, de bons mots, d'avis personnels, de didactisme et parfois de vannes pourries (on ne se refait pas), apprendront donc avec plaisir que nous avons mis en chantier plusieurs projets.

Nous vous donnons l'état des lieux dans les fiches ci-contre et nous vous expliquons comment obtenir nos ouvrages.

*À la vie,  
à la mort !*



**Nouveauté !**

Nous vous expliquons en détail mais avec simplicité ce qu'est une **assurance solde restant dû**. Et toutes ses subtilités. Car il nous semble franchement nécessaire de se préoccuper de ce petit poste avant de souscrire à un prêt hypothécaire. Parce que les conséquences d'un choix fait dans l'urgence sont bien souvent dommageables.

Particularité de cette édition : elle est traduite en néerlandais ! Le bémol de l'affaire, c'est que l'humour en est quasi absent pour d'évidentes raisons linguistiques...

*Le livret  
bleu*

Quatrième édition pour cet opus qui ne fait que bonifier.

Pour la présente édition, nous avons retiré l'ouvrage de la collection « Les 7 couleurs du bleu » (et son format carré) pour l'insérer dans la collection « Service + », de format A5. Cette collection reprenant les ouvrages didactiques à connotation financière, il était temps de faire le grand saut.

On trouvera dans cet ouvrage une explication sur l'épargne et les placements, accompagné d'une riche iconographie... 40 pages d'humour en noir et blanc, ça ne se refuse pas. ☺



*Ces chers petits*

Deuxième édition, corrigée.

Compte tenu de l'actualité, nous avons pu réviser certains de nos propos pour les adapter à la réalité d'aujourd'hui.



Bref, un petit lifting utile pour ce livret intéressant qui fait le tour du propriétaire en ce qui concerne l'épargne des enfants mineurs, sujet plus délicat qu'on ne le pense généralement.

Les (grand-)parents avertis y trouveront certainement réponses à leurs questions légitimes. Du genre : *C'est vrai qu'à 18 ans, ils se barrent avec la caisse ?*

*En projet*

Deux autres projets sont en cours de réalisation ou en voie de l'être. Tout d'abord, le livret suivant de la collection « Service + » : *Hé bien, investissez, maintenant !* Il s'agit de la suite ou plutôt du prolongement, si l'on peut dire, du *Livret bleu*.

Nous avons aussi l'idée d'imprimer vos nombreux témoignages décrivant votre satisfaction par rapport à la qualité de notre service. Ceux-ci sont déjà anonymement sur notre site, mais nous voudrions aller plus loin. C'est en chantier. ☺

**Comment obtenir  
nos ouvrages ?**

*Pour rappel, nos éditions sont gratuites pour nos clients, envois compris !*

*Pour obtenir le ou les livrets qui vous intéressent, il vous suffit de nous envoyer un mail (de préférence car ça nous évite d'oublier la demande), avec vos coordonnées postales. Et c'est tout.*

*C'est chouette, non ? ☺*



## *Mettez votre patrimoine au service de vos convictions*

Vous avez réussi à mettre une belle somme de côté. Peut-être vous vient-elle d'un héritage, de la vente d'une maison ou d'une entreprise ou encore du versement d'une assurance groupe? Et vous vous demandez comment vous y prendre pour investir cet argent? La gestion de patrimoine est faite pour vous. À la Banque Triodos, vous avez accès à ce service à partir de 5.000 EUR.

Vous souhaitez une gestion personnalisée de votre patrimoine, qui prenne en compte à la fois le rendement sociétal et le rendement financier ? Vous désirez investir dans un avenir positif pour vous-même et les générations futures ? Mais vous voulez aussi vous impliquer dans les décisions à prendre concernant le type d'investissements et le niveau de risque ?

La collaboration exclusive entre la Banque Triodos et Puilaetco Dewaay Private Bankers vous offre cette opportunité. Dès 500.000 EUR, vous avez accès à la combinaison unique de ces deux expertises.

### *Une stratégie de sélection novatrice basée sur l'impact sociétal*

Pour la gestion de vos placements durables, Puilaetco Dewaay se limite exclusivement aux actions et aux obligations rigoureusement sélectionnées par Triodos Investment Management (Triodos IM) sur la base de critères positifs et de critères d'exclusion contraignants.

Mais cela va plus loin encore. Triodos IM entretient également un dialogue actif avec les entreprises sélectionnées afin de les encourager à contrôler en permanence, à renforcer et à ajuster si nécessaire leurs activités au regard de leur impact positif dans le cadre de la transition vers un monde durable.

### *La gestion de patrimoine, c'est quoi?*

Comme son nom l'indique, la "gestion de patrimoine" consiste à faire gérer votre patrimoine (ou une partie de votre patrimoine) par quelqu'un d'autre. Un gestionnaire de patrimoine gère votre argent conformément à vos objectifs et souhaits personnels. Ils sont définis dans votre profil d'investissement. Le gestionnaire s'engage à gérer votre patrimoine dans les limites définies en fonction de votre profil. Il choisit les actions, obligations et fonds repris dans votre portefeuille d'investissement et dans quelles proportions. Il évalue en permanence la durabilité, le rendement et les risques de vos placements.

### *Gestion de patrimoine: par où commencer?*

Tout commence par une bonne discussion. Pas pour vous poser des questions pièges, mais pour apprendre à vraiment vous connaître. Avant de gérer votre patrimoine, il est normal de faire connaissance plus personnelle. Qu'est-ce qu'un bon investissement pour vous? Dans quelles entreprises voulez-vous investir? Quels risques êtes-vous prêt à prendre? Quelles sont vos préférences? Où vous voyez-vous sur le plan financier d'ici 5 ou 20 ans?

Une fois que nous avons une bonne idée de vos normes et valeurs, nous déterminons ensemble vos objectifs personnels en matière de placements. Vous savez ainsi à tout moment quelle direction votre patrimoine va prendre ou dans quoi il est investi. Et naturellement, quel rendement vous êtes en droit d'espérer. Nous envisageons ensemble tous les scénarios possibles. Vous faites dès lors des choix conscients et vous confiez votre patrimoine en toute confiance à la Banque Triodos.

Dans la gestion de votre patrimoine, nous veillons toujours à un bon équilibre entre risque et rendement. Avec nous, pas de mauvaises surprises. Grâce à une communication claire et transparente, vous savez à quoi vous en tenir.

## *Pourquoi une offre de private banking durable avec Puilaetco Dewaay ?*

*La combinaison unique de deux expertises*

Puilaetco Dewaay Private Bankers est active depuis plus de 150 ans dans le private banking. Grâce au partenariat exclusif avec Triodos Investment Management et la Banque Triodos Belgique, elle propose, depuis 2003, une gestion de portefeuille durable individualisée qui repose sur une combinaison unique : une approche à la fois éthique et économique/financière en matière de placements.

*Votre patrimoine est investi de manière durable*

Triodos Investment Management effectue une sélection rigoureuse des entreprises en se basant sur leur impact sociétal positif réel et sur des critères (d'exclusion) minimaux contraignants auxquels toute entreprise doit répondre sur le plan de la durabilité. De cette façon, elle établit la liste des entreprises dans lesquelles il est possible d'investir. Le gestionnaire de portefeuille de Puilaetco Dewaay gère votre portefeuille durable en ne sélectionnant que les actions et obligations figurant sur cette liste.

*Un contact personnalisé*

Lors d'une rencontre personnelle, le chargé de relation de Triodos explique quel impact sociétal positif est généré grâce aux critères de sélection durables de la banque. Son collègue de Puilaetco Dewaay, quant à lui, donne plus de précisions au sujet du rendement financier et des risques. Ces explications reposent sur un aperçu détaillé du portefeuille.

### *Une stratégie de sélection novatrice basée sur l'impact sociétal*

Pour la gestion de vos placements durables, Puilaetco Dewaay se limite exclusivement aux actions et aux obligations rigoureusement sélectionnées par Triodos Investment Management (Triodos IM) sur la base de critères positifs et de critères d'exclusion contraignants.



*Un service global*

*Que vous soyez un particulier, un indépendant, un dirigeant d'entreprise ou un actionnaire, les spécialistes de Puilaetco Dewaay répondent de manière adéquate à vos questions concernant la planification et la structuration patrimoniales dans le cadre de cette collaboration exclusive.*

*En faisant appel à la gestion de portefeuille durable individualisée de Puilaetco Dewaay, vous profitez également des conseils de ses spécialistes pour la recherche de solutions appropriées concernant votre patrimoine mobilier et immobilier, et ce, dans de multiples domaines :*

*Planification successorale*

*Expertise dans le domaine de l'art*

*Philanthropie*

*Bilan patrimonial*

*Modification d'actes*

*Assistance pour la préparation ou la modification d'un contrat de mariage*

*Création d'entreprises*

*Préparation d'une donation*

*Rédaction d'un testament*

*Transactions immobilières*

### *Un rendement sain avec une attention portée*

Être une banque éthique et dégager des performances financières saines n'est pas forcément contradictoire. La durabilité est un vecteur de rentabilité. Les entreprises qui réussissent le mieux aujourd'hui sont précisément celles qui proposent des solutions aux problèmes de demain.

# Dossier Branche 21

Les taux garantis étant ce qu'ils sont, nos élites financières vous poussent dans le dos pour investir à risque afin de tenter de doper le rendement de votre épargne. Or, un peu paradoxalement, nous constatons que nombre de nos clients restent en produits garantis pour une (trop ?) grande partie de leur épargne.



Ce réflexe protectionniste peut se comprendre : la situation économique peut être ce qu'elle est, il n'en demeure pas moins qu'il faut toujours avoir de quoi se retourner en cas de pépin. Nous n'allons sûrement pas contredire ce bon sens, mais nous devons aussi attirer votre attention sur les conséquences de cette position en terme de rendement : aujourd'hui, et depuis pas mal de temps, un compte d'épargne ne bat plus l'inflation ! Le tout est donc de trouver l'équilibre. Et en ce qui concerne les placements sécurisés, il faut bien constater que malgré les taxes et frais, les placements d'assurance en branche 21 restent attrayants. A défaut de grives, s'entend !

Pour rappel, un contrat d'assurance-vie de capitalisation en branche 21 est un contrat qui propose, entre autres, d'effectuer un placement à moyen / long terme avec : un capital (hors frais et taxes) garanti à l'échéance (si elle est prédéterminée) ou au décès ; un taux d'intérêt minimum garanti. Attardons-nous sur ce dernier point, loin d'être anodin.

## *Durée de la garantie*

Si un taux est garanti, il ne l'est plus comme cela s'est vu antérieurement pour une durée 'vie entière'. Ce qui, économiquement, était une absurdité totale, comme certaines compagnies ont pu l'apprendre à leurs dépens avec des taux contractuellement garantis à plus de 4 % ! Actuellement, les taux minimum garantis le sont habituellement pour une durée de 8 ans, ce qui correspond à une sortie possible du contrat dans des conditions fiscalement avantageuses.

## *Quel taux est garanti ?*

Sauf exception, le taux réellement perçu par l'épargnant est composé de 2 paramètres : un taux minimum garanti en début de contrat et pour une durée déterminée ; une participation bénéficiaire. Cette dernière est déterminée chaque année par l'assureur pour l'année précédente et vient s'ajouter au taux minimum garanti. La hauteur de cet ajout n'est pas déterminée par les résultats de la compagnie, comme on le croit parfois, car vous n'êtes pas actionnaire de celle-ci, mais dépend de deux facteurs : les résultats de la gestion financière des fonds confiés par les assurés ; la politique commerciale de la compagnie. Ce second point est hyper important et c'est lui qui détermine ce qui suit.

## *Deux options*

Les assureurs proposent souvent deux types de contrats : l'un offre un taux minimum garanti +/- élevé et une participation bénéficiaire moindre ; l'autre un taux minimum garanti (quasi) nul et une participation bénéficiaire plus élevée. Normalement, le taux final distribué aux épargnants est plus avantageux dans le second cas, car les investisseurs acceptent de prendre un risque supplémentaire avec une absence de garantie minimale. Cette différence de taux peut apporter sur la durée une rentabilité conséquente. D'où se pose la question : quel est le principe qui sous-tend cette différence ?

# Choisir un taux de rendement minimum garanti ou non ?

## Une question d'investissement

Lorsque l'assureur est tenu d'offrir un taux minimum, il a les pieds et mains liés. Pour simplifier, il doit prendre peu de risques sur les marchés financiers pour garantir... cette garantie. Ce faisant, il ne peut guère profiter d'opportunités de marchés. Au contraire, sans taux minimum, il dispose d'une marge de manœuvre plus importante pour investir sur les marchés boursiers. Attention : on parle ici de marge sur les intérêts, pas sur le capital, qui reste garanti !

L'assureur n'investira donc qu'une faible partie des avoirs sur les marchés à risque, et c'est la hauteur de cette partie qui fera la différence sur les deux types de contrats. Néanmoins, le constat doit être le suivant : en cas de marchés haussiers, les contrats sans taux garanti doivent donner un rendement supérieur aux contrats avec taux minimum garanti. Or, ce n'est pas toujours le cas. Pourquoi ?

## La politique de l'assureur

En choisissant un contrat sans taux minimum garanti pour espérer à long terme un rendement qui fera la différence, on part sur un principe : **faire confiance à l'assureur** ! Il faut donc être sûr que celui-ci ne prendra pas ses clients en otage, pour une raison ou l'autre. Car le blanc seing est donné contractuellement par le client en contrepartie d'une simple promesse orale.

Tout repose sur le bon vouloir de l'assureur. Il est donc important de vérifier quels ont été les taux réellement distribués par l'assureur au fil des années sur les deux types de contrats et sur la plus longue période possible pour repérer d'éventuels accrocs. Le but est de vérifier qu'au moins en période de hausse des marchés, une politique de taux plus généreuse a bien été appliquée sur les contrats sans taux minimum garanti. En se rappelant que le passé n'est pas une garantie de futur tranquille.



Cette recherche historique n'est ni innocente, ni inutile ! Nous avons malheureusement en mémoire l'ex-Delta Lloyd Life dont le contrat sans garantie de capital a été (nettement) moins payé en intérêts à partir du jour où la compagnie a eu des difficultés, notamment suite à 2008. Elle a profité du fait qu'aucune garantie de taux minimum n'avait été accordée sur ses contrats 'Eternal alpha' pour ne (quasi) plus les rémunérer.

En effet, même après la crise et dans les périodes boursières positives, le taux des contrats sans garantie minimale restait inférieur au contrat garanti. Ce qui lui permettait de se renflouer au détriment des clients, non sans ironie puisque le discours du moment était : *Nous avons une politique de taux prudente*. Authentique !

## Conclusion

Nous ne disons pas que toutes les compagnies réagissent ainsi. Notre partenaire Patronale Life a (jusqu'ici) prouvé son sérieux en la matière. Mais il faut être conscient que si un assureur doit sauver ses fesses, il le fera au détriment du client. Y a-t-il dès lors une bonne ou mauvaise décision ? Non, il y a juste un choix à faire en toute connaissance de cause.

Nous espérons vous avoir aidé à en prendre conscience. C'est aussi cela être courtier !

# Athora remet le couvert : Action Taxe 2 % !

sur le contrat Fortune by Athora

**Bonne nouvelle si vous envisagiez de souscrire au contrat Fortune by Athora (ex-Generali) ou d'y reverser des fonds : la compagnie prend en charge la taxe d'assurance de 2 % pour tout versement d'au moins 10.000 €.**

## Les infos pratiques

### Conditions

L'opération a débuté le lundi 3 février et se terminera le mardi 31 mars 2020 (date limite des souscriptions). Les fonds devront arriver sur le compte de la compagnie au plus tard le 14 avril 2020.

En pratique, étant entendu que la compagnie prend des frais dégressifs sur les versements inférieurs à 50.000 €, les frais totaux sur versements sont les suivants :

- \* En dessous de 10.000 € : Il faut souscrire au contrat Profilife, à primes récurrentes. Ce contrat ne profite toutefois pas de l'action taxe.
- \* De 10.000 € à 24.999 € : 1,90 %.
- \* De 25.000 € à 49.999 € : 1,45 %.
- \* De 50.000 € à 99.999 € : 1 %.

A partir de 100.000 €, veuillez nous contacter.

Pour savoir quel montant verser en fonction du pourcentage dégressif, consultez sur notre site notre article « Contrat Fortune by Athora : La dégressivité des frais » (rubrique *Les infos en plus*).



### Déjà client ? Vous pouvez aussi en profiter !

Si vous disposez déjà d'un contrat Fortune by Athora, il vous suffit de nous contacter afin que nous vous donnions une communication structurée spéciale à mettre sur votre bulletin de virement.

**ATTENTION** : Nous devons demander à la compagnie une communication structurée indispensable pour valider votre versement.

Cette communication doit être créée le 31 mars maximum et vos fonds doivent bien sûr arriver à la compagnie pour le 14 avril au plus tard. Ne tardez dès lors pas à nous la demander !

## IMPORTANT

Téléchargez et lisez IMPERATIVEMENT le règlement complet de l'action. Ce document est disponible sur notre site via la page d'accueil, rubrique *Actualités*.

### Le savez-vous ?

Il est possible d'investir dans deux fonds durables et solidaires via le contrat Fortune by Athora : *Clean-tech*, que nous avons déjà évoqué antérieurement et le fonds mixte *Global flexible*.

**CONSEIL** : Faites votre versement en une seule fois pour éviter tout problème. Si votre internet banking ne le permet pas, allez en agence.

*Pour plus de renseignements, consultez votre courtier. Les Documents d'Informations Clés, les scénarios de performance et les conditions générales de Fortune by Athora sont disponibles auprès de votre courtier ou sur [www.athora.com/be](http://www.athora.com/be). Fortune by Athora est un contrat d'assurance-vie de la Branche 23. Le risque financier des fonds de placement est entièrement supporté par le preneur d'assurance. Les rendements du passé ne constituent pas une garantie pour l'avenir. Le traitement fiscal est appliqué conformément à la législation en vigueur et est fonction de la situation individuelle de chaque client. Le traitement peut être soumis à des modifications ultérieures. Vous trouverez dans les règlements de gestion de plus amples informations sur les fonds de placement.*